

>>> Mettre en place un Comité de pilotage de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail

Le lien entre qualité de vie des personnes concernées et qualité de vie et des conditions de travail des professionnels qui les accompagnent n'est plus à faire. Pour preuve, le référentiel d'évaluation de la qualité des ESSMS publié en 2022 accorde une attention renouvelée aux indicateurs de cette QVTC. Ainsi, les employeurs, dans une visée de performance et d'attractivité, ont intérêt à porter conjointement, vis-à-vis des personnes concernées comme des professionnels qui œuvrent à leur côté, le renforcement du pouvoir d'agir, de l'autodétermination en passant par la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance. Cela passe par l'engagement d'une démarche de la QVTC qui s'appuie sur la mise en place d'un Comité de pilotage.

OBJECTIFS

- | Décrire les fondamentaux d'une démarche QVTC
- | Planifier les étapes de mise en œuvre de la démarche au travers d'une instance de pilotage
- | Schématiser et décrire la gouvernance et l'organisation d'un comité de pilotage

CONTENU

- | Les fondamentaux d'une démarche QVTC
- | La construction et le périmètre du COPIL QVTC.
- | La définition des missions et modalités de mise en œuvre et suivi de la démarche QVTC
- | La diffusion de la démarche au-delà du COPIL

PRÉREQUIS

- Avoir assisté à la formation "S'engager dans une démarche QVTC"
- Être engagé dans la mise en œuvre d'une démarche QVTC

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques et pratiques, supports PPT, documentation technique, bibliographie de référence
- Questionnaire d'entrée en formation (*attentes*)
Questionnaire à chaud (*acquis et satisfaction*)
Questionnaire à froid entre 3 et 6 mois (*impact sur vos pratiques*)

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout professionnel souhaitant intégrer un comité de pilotage QVTC : Directeurs d'établissements, Directeurs adjoints, Représentants du Personnel

INFOS



Marion BRANCOURT



1 jour / 6 heures



6 à 15 personnes



Rennes : CREAL Bretagne
2 B Rue du Patis Tatelin, 35700 Rennes
Nantes



Non contribuant au CREAL : 300€
Contribuant volontaire au CREAL : 230€



Nous consulter